

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2010, s'est réuni le 25 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire.

Présents : Monsieur Claude VIAL (Maire) – Madame Corinne BARBASSO-BRUAS – Monsieur Paul ROCHEFORT- Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ - - Monsieur Joseph MARTIN (Adjoint) - Madame Marie-Claude FEHREMBACH - Monsieur Maurice GUERRIERI - Monsieur Serge OLLAGNIER – Madame Hélène HUGUES - Madame Laurence FLANDIN -- Monsieur Bruno METRAL – Madame Pascale PERRIN - Madame Marie-Laure RUE - Monsieur Jean-Christophe LOUBIERE - Madame Renée OECHSLIN - Monsieur Pierre-Edouard GUYOT D'ASNIERES DE SALINS– Madame Marguerite EXBRAYAT – Madame Jocelyne VIAL - Monsieur Gérard ALLAIS – Monsieur Etienne FRISO - Madame Agnès ESPINOUX

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Annie LEGROS à Madame Laurence FLANDIN
Monsieur Bruno LAURENT à Monsieur Claude VIAL
Monsieur Jacques TOUILLON à Monsieur Paul ROCHEFORT
Madame Anne GAVOILLE à Madame Marie-Claude FEHREMBACH
Monsieur Patrick BERNELIN à Monsieur Gérard ALLAIS

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DUPREZ

Affichage du compte-rendu sommaire : 27 Janvier 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010.

DESIGNE Michel DUPREZ en qualité de secrétaire de séance.

Claude VIAL **rend compte de la décision** qu'il a prise dans le cadre des compétences que lui a déléguées le Conseil Municipal, en application des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision 2010-01 du 25 janvier : mise à disposition de Madame Céline PAPÉ de la maison d'habitation située 1232 route de Saint Abdon, à titre précaire.

1. Vote du budget primitif 2010

Rapporteur : Paul ROCHEFORT Adjoint au Maire chargé des finances.

Trois documents synthétiques sont remis aux membres du Conseil :
Section de fonctionnement - section d'investissement – subvention aux associations.

-Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3 118 153,00 €.

Les contributions directes – Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, constituent la recette principale, estimée à 1. 810 000,00 €.

Le budget 2010 est élaboré sans hausse du taux des impôts locaux. La prévision tient uniquement compte de l'évolution des bases fixées à + de 1,2%, et d'une légère majoration résultant des nouvelles habitations.

-Une autre part importante de recettes de la commune provient des dotations, et des subventions évaluées pour 2010 à 913 333,00 €.

La dotation forfaitaire, qui augmente de 0,6%, devrait représenter 390 000,00 €.

La dotation de solidarité rurale est inscrite pour un montant de 41 800,00 €, et la dotation nationale de péréquation pour 73 000,00 €.

Le Grand Lyon nous a communiqué le montant de la dotation de solidarité communautaire, elle sera de 117 992,00 € en 2010, contre 131 260,00 € en 2009.

-Les autres recettes sont constituées des produits de services : -cantine, accueil périscolaire, manifestations culturelles, qui représentent 165 600,00 €, et par les revenus des immeubles pour 27 000,00 €.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Achats pour 319 885,00 € comprenant notamment :

Les prestations de service : restaurant scolaire, repas seniors, mobitri soit 128 500,00 €.

Les dépenses énergétiques 100 000,00 €.

- Services extérieurs pour 199 400,00 € comprenant notamment :

L'entretien des bâtiments, terrains et réseaux : 89 000,00 €

La maintenance et les primes d'assurance : 86 740,00 €

- Autres services extérieurs pour 132 800,00 € comprenant notamment :

Les évènements et publications : 90 200,00 €

Les frais d'affranchissements, de communications téléphoniques...

- Charges de personnel, estimées à 860 000,00 €. Aucune création de poste n'étant prévue,

l'augmentation des crédits correspond à la hausse générale des salaires, ainsi qu'à l'évolution des carrières des agents.

- Autres charges de gestion qui s'élèvent à 389 780,00 € et se répartissent entre :

Les indemnités et cotisations retraite des élus pour 75 520,00 €

Les subventions aux associations, et la participation versée à l'école Saint Charles : 236 020,00 €.

- Intérêts des emprunts qui représentent une charge de 56 000,00 €.

- Atténuation de produit. Prélèvement SRU et reversement de fiscalité au Grand Lyon pour 524 000,00 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 2 555 905,00 € ; ce qui permet de dégager un auto financement de 562 248,00 € qui va constituer l'une des recettes d'investissement.

Plusieurs questions sont posées à l'issue de la présentation de la section de fonctionnement.

Gérard ALLAIS demande des précisions sur la rubrique « autres » des autres services extérieurs dont le montant est de 42 600 € alors que le réalisé 2009 n'est que de 29 948 €.

Paul ROCHEFORT répond que lors de la décision modificative de décembre 2009, la ligne « honoraires » avait été diminuée de 10 000 €.

Par ailleurs, c'est la commune de CHARLY qui organise cette année le repas des quatre communes. Une enveloppe de 2 400 € a été prévue pour cette rencontre.

En matière de subventions, Claude VIAL fait remarquer qu'une hausse d'environ 10% a été appliquée aux participations versées aux associations intervenant dans la petite enfance.

Gérard ALLAIS relève que le tableau des subventions aux associations ne fait pas apparaître le montant versé en 2009.

ASSOCIATIONS	2010
AMICALE DES POMPIERS	300 €
AMICALE DES RETRAITES	900 €
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE	5 000 €
ASS. DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	110 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	300 €
CHARLY PATRIMOINE	400 €
ECOLE DE MUSIQUE DE CHARLY	15 500 €
ENTENTE SPORTIVE	11 000 €
LACIM (Les Amis d'un coin de l'Inde et du Monde)	200 €
MAISON DES JEUNES	4 000 €
SOC. ENCOURAGEMENT ECOLES PUBLIQUES	2 000 €
SOCIETE DE BOULES	350 €
THEATRE DU SOL	4 600 €
UNION MUSICALE	1 700 €
ADAPEI (Ass. Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)	300 €
CHORALE VOIX CI VOIX LA	400 €
ESPACE JEUNES MJC	16 000 €
ETANG DE VIRIEUX	100 €
SCRAPBOOKING	100 €
TOTAL ASSOCIATIONS	63 260 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FOOT	500 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HAÏTI	3 000 €
CLUB DE BRIDGE	200 €
SOUS-TOTAL	66 960 €
COMITE SOCIAL PERSONNEL COMMUNAL	5 610 €
TILOULOUS	80 000 €
RAMI	7 400 €
LES MARMOUSETS	16 600 €
PREVENTION ROUTIÈRE	200 €
TOTAL ASSOCIATIONS	176 770 €

Claude VIAL répond que les subventions versées aux associations s'occupant des jeunes ont été augmentées. Ainsi, la subvention de l'école de musique passe de 13 500 € à 15 500 €.

Gérard ALLAIS s'étonne de cette hausse, alors que l'école de musique bénéficie par ailleurs d'une aide du Conseil Général.

Pascale PERRIN répond que le nombre d'adhérents est passé de 70 à 130.

Paul ROCHEFORT reprend la parole et présente la section investissement du budget, qui s'équilibre à 707 990,00 €.

Outre l'autofinancement, les recettes sont le FCTVA pour 85 742,00 €, la taxe locale d'équipement pour 10 000,00 € et les amortissements pour 50 000 € « compensés par une dépense de fonctionnement »

Ces recettes permettent notamment de financer :

- Le remboursement du capital des emprunts : 171 441,00 €
- La 3eme annuité de l'achat au Grand Lyon des terrains Frenet : 41 582,00 €
- Le réaménagement des bureaux de la Mairie -Rez de jardin- : 80 000,00 €
- **Des crédits complémentaires pour l'Eglise : 100 000,00 €**
- L'isolation du gymnase : 40 000, 00 €
- La création du skate park. : 40 000, 00 €
- L'installation d'un ascenseur au restaurant scolaire : 42 000, 00 €
- Informatique : 20 000, 00 €
- La création de sanitaires à côté de l'église : 20 000, 00 €
- La réfection des murs de Melchior Philibert : **22 000,00 €**
- L'achat de nouveaux motifs pour illuminations : 30 000,00 €
- La mise en place d'un panneau d'affichage lumineux : 12 000,00 €
- L'achat d'une remorque pour les espaces verts : 10 000, 00 €
- L'extension du columbarium : 8 000,00 €
- La rénovation d'une classe de maternelle : 5 000,00 €
- L'achat d'une nouvelle élévatrice : 9 000,00 €
- **Des opérations diverses d'investissement pour 39 000,00€**

Il est également possible de dégager une somme de 17 967,00 € pour le programme de la salle associative.

Etienne FRISO s'interroge sur l'opportunité de l'achat d'une nacelle élévatrice, compte tenu du faible coût de location de ce matériel.

Claude VIAL répond qu'initialement cette acquisition était envisagée avec la commune de Millery, mais que pour l'instant la décision n'est pas encore prise.

Pierre de SALINS rappelle qu'une habilitation est nécessaire pour utiliser ce matériel, qui doit par ailleurs faire l'objet d'un contrôle réglementaire.

Agnès ESPINOUX demande si le remplacement du panneau lumineux est choisi.

Corinne BARBASSO-BRUAS répond que ce panneau ne sera pas sur la place de la Mairie, mais qu' aucun site n'a été encore retenu.

Paul ROCHEFORT revient sur les travaux de rénovation de l'intérieur de l'église. Il rappelle qu'il a été décidé de réaliser simultanément les phases 2 et 3 de l'opération, ainsi que la réfection des peintures murales. D'où l'enveloppe complémentaire de 100 000,00 €.

Gérard ALLAIS demande si globalement le budget de cette opération est respecté.

Claude VIAL répond qu'une somme de 614 184,00 €HT est inscrite au contrat pluriannuel. Malgré les imprévus « renforcement de la charpente », le coût du chantier devrait être inférieur à l'estimation de départ.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

VOTE le budget primitif 2010.

2. Vote du taux des impôts locaux

Rapporteur : Paul ROCHEFORT, Adjoint au Maire chargé des finances.

Le budget primitif a été élaboré sans hausse de taux des impôts locaux. Je vous propose en effet de reconduire pour 2010 les taux appliqués en 2009 :

- Taxe d'habitation = 15,08%
- Taxe foncière, propriétés bâties = 17,48%
- Taxe foncière, propriétés non bâties = 47,38%

Le CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire en 2010 les taux des impôts locaux appliqués en 2009

3 Vote d'une subvention exceptionnelle solidarité Haïti.

Rapporteur : Paul ROCHEFORT, adjoint au Maire chargé des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 3000€ à la Fondation de France au titre de la solidarité avec HAITI

4 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de constituer un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un ascenseur au restaurant scolaire de l'école primaire.

Rapporteur: Florence RODET-CURTY, adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme

Lors de la dernière réunion de notre Conseil Municipal, nous avons parlé des travaux d'installation d'un ascenseur au restaurant scolaire de l'école primaire, dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'installation de cet ascenseur, prévu en façade ouest du bâtiment, nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à constituer ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le maire à constituer un dossier de déclaration préalable en vue de l'installation d'un ascenseur sur la façade ouest du bâtiment du restaurant scolaire.

En fin de séance, il est rappelé les dates des élections Régionales : Dimanche 14 et 21 mars 2010.

Le prochain Conseil Municipal est avancé au lundi 8 mars 2010 afin de traiter du contrat pluriannuel.